

ANNEXE 2

PROTOCOLE DE L'ACCUEIL DE LOISIRS DU PARC DE LA JEUNESSE

ELEMENT POUR ACCUEILLIR LES ENFANTS EN ACM

Ce protocole a été rédigé par l'équipe du secteur enfance jeunesse, validé par la Direction de l'Association des Centres socioculturels de Caluire. Il prend en compte les recommandations du Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse (protocole établie le 11 mai, disponible sur le site « DRDJSCS Auvergne-Rhône-Alpes »).

Il entrera en vigueur à partir **du mercredi 02 septembre 2020** et sera susceptible d'être modifié en fonction des directives gouvernementales.

REPRISE DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

L'accueil de loisirs réouvrira à compter du **mercredi 02 septembre 2020**. Et sur sa capacité totale de 60 enfants.

- **Les horaires** d'accueil n'ont pas changé, à savoir :
 - Matin : 8h - 9h
 - Soir : 16h30 - 18h

En amont, les familles se verront positionnées sur un créneau horaire d'arrivée et de départ. Les familles auront le choix de leur positionnement dans la mesure des places restantes. Un questionnaire sera transmis aux familles pour ce dernier.

Lieux d'activités :

Les enfants seront répartis par groupe :

- 6-11 ans : 3 groupes de 12 enfants (soit 36 enfants)
- 3-5 ans : 3 groupes de 8 enfants (soit 24 enfants)

Les groupes et les salles attribués aux enfants seront maintenues jusqu'à la fin de l'année scolaire. Seuls les encadrants pourront changer de lieux tout en respectant les règles d'hygiène prévue à cet effet.

LES SALARIES

Tout salarié présentant un symptôme évocateur d'une atteinte par le Covid-19, ne se présentera pas à son travail, préviendra immédiatement son responsable ou la direction et devra prendre l'avis d'un médecin avant son retour.

A l'arrivée :

- Se laver les mains soigneusement (30 secondes)
- Aérer les locaux (au moins 15 minutes)
- Installation et désinfections des surfaces et des points contact
- Se laver de nouveau les mains (30 secondes)
- Masque obligatoire

Lavage des mains :

Chaque salarié a reçu des consignes strictes sur le lavage des mains

- Avant et après être allé soi-même aux toilettes

- Avant chaque contact avec un aliment ou boisson et avant de manger
- Après s'être mouché, avoir toussé ou éternué
- A l'arrivée et à la sortie de l'accueil de loisirs
- Lors de chaque changement de lieu d'activité
- Après avoir manipulé des objets potentiellement partagés
- Avant et après changement de masque
- Avant et après chaque soin aux enfants
- Après avoir mouché un enfant

Masque et tenue :

L'Association fournit à tous les encadrants des masques.

- Changement de masque toutes les 4h
- Ne pas déplacer ni toucher le masque qui doit toujours couvrir le nez et la bouche

Gestion de groupe et animation(s) :

Les animateurs auront à leur charge un groupe d'enfant de manière individuelle. Ils animeront ce dernier seuls et en autonomie. La directrice de l'accueil de loisirs sera présente afin d'effectuer des rotations en cas de besoin. Il a été convenu par l'équipe et ce afin de ne pas entraîner une lassitude au sein du groupe des enfants que seuls les animateurs se déplaceront pour pouvoir intervenir sur un autre groupe par demi-journée.

LES FAMILLES

Au même titre que les enfants et le personnel du centre social, aucun parent présentant un symptôme évocateur d'une atteinte du Covid-19 ne pourra se présenter au Centre Social. L'enfant ne sera pas accueilli non plus.

A l'arrivée :

- Les familles entreront par le portail habituel, déposeront leurs enfants auprès de l'animateur référent.
- Un seul adulte avec le masque par enfant
- Les parents ne rentrent pas dans la structure
- Les autres familles attendent toujours à l'extérieur en respectant les mesures de distanciation (1 mètre avec le marquage au sol)
- L'accueil des enfants est assuré par un membre de l'équipe
- L'encadrant devra respecter dans la mesure du possible (âge de l'enfant), une distanciation d'au moins 1m entre la famille et l'enfant accueilli

Au départ :

- L'accueil du départ de fin de journée se déroulera dans la même configuration

Communication :

- Le lien avec les familles étant une priorité pour assurer un accueil de qualité, nous continuerons de communiquer avec celle-ci
- Nous mettons en place un affichage extérieur sur nos programmes d'animations et nos actualités
- Les animateurs vont créer avec les enfants des outils permettant de retracer leurs journées

LES ENFANTS

La fièvre pouvant être le seul signe, tout enfant présentant une température supérieure à 38° ne pourra être accueilli.

La prise de température des enfants devra être effectuée par la famille avant l'arrivée à l'accueil de loisirs.

De même l'enfant ne pourra pas être accueilli s'il présente une toux et/ou des difficultés respiratoires.

En cas de fièvre ou d'apparition de symptômes évocateurs, pendant l'accueil, l'enfant sera isolé, avec un membre de l'équipe à distance respectable. Un masque lui sera également fourni par le centre. Les parents seront immédiatement contactés et ils devront venir chercher l'enfant et informer l'équipe du centre socioculturel du diagnostic.

A l'arrivée :

- L'enfant va déposer ses affaires dans sa salle d'activité
- Il se lave les mains soigneusement
- Il est ensuite accueilli dans sa salle par l'animateur

Départ :

- L'enfant sera remis à son parent toujours dans le respect des distances requises.
- 5 minutes avant son départ, l'enfant se lavera les mains, puis rejoindra l'accueil avant qu'on le récupère.

Repas :

Organisation définit selon décision prise par la cuisine centrale.

Les goûters, fournis par l'accueil de loisirs sont maintenus. Il sera pris dans les salles en respectant les règles d'hygiène.

Sieste :

- Espacer les lits d'1m les uns des autres
- La sieste sera accessible uniquement pour les enfants en classe de PS et en fonction des besoins
- Nettoyage des draps housse et des taies d'oreiller à la fin du temps de repos. (Stockage dans une bassine pour un nettoyage à 60°)
- Les lits seront étiquetés et attribués aux enfants concernés par le temps de sieste. Ils seront désinfectés après le temps de repos

Les activités :

- Durant cette période, certains jeux et jouets ne seront pas utilisés par les enfants
- Les jeux, jouets seront désinfectés à chaque utilisation et/ou en fin de journée
- Le programme d'activité tient compte de la distanciation sociale et des geste barrière. Chaque activité proposée fait l'objet d'une évaluation préalable et d'une adaptation au regard de ces règles
- Les activités en extérieur peuvent être mis en place si le groupe ne dépasse pas 10 personnes, encadrant compris
- Les activités physiques peuvent être organisées au sein de l'accueil de loisirs dans le respect de la distanciation sociale et des gestes barrière. Elles doivent être conformes aux règles édictées par le ministère des sports

Le port du masque pour les enfants :

- Le port du masque n'est pas obligatoire pour les enfants inscrits en école maternelle et élémentaire, sauf lorsqu'un enfant présente des symptômes d'infection Covid-19 ; auquel cas, il est isolé, muni d'un masque dans l'attente de ses responsables légaux
- Il appartient aux responsables légaux de fournir des masques à leurs enfants, s'ils le souhaitent, et si ceux-ci sont en mesure de le porter dans des conditions satisfaisantes.
Il est préférable de ne pas fournir de masques aux enfants.

Lavage des mains :

Le lavage des mains à l'eau et au savon en priorité (Avec du gel hydroalcoolique en second recours) doit être fait soigneusement (30 secondes). Les animateurs vont proposer des méthodes pédagogiques pour que les enfants réalisent au mieux ce geste.

Il sera notamment réalisé :

- Après être allé aux toilettes.
- Avant et après le repas et goûter.
- Après s'être mouché, avoir toussé ou éternué.
- Lors de l'arrivée ou de la sortie de l'accueil.
- Lors de chaque changement de lieu d'activité.
- Après avoir manipulé des objets potentiellement partagés.
- Avant et après chaque activité.

L'utilisation du gel hydroalcoolique ou d'une SHA, se fait sous le contrôle d'un adulte.

LES LOCAUX ET LE MATERIEL

- Les fenêtres extérieures sont ouvertes le plus fréquemment possible pour augmenter la circulation de l'air dans les locaux
- **Le nettoyage approfondi des locaux se fera le matin par le personnel de ménage du centre social. Le ménage sera plus succinct le soir et réalisé par l'équipe pédagogique des ACM.**
- Les objets/points contact fréquemment touchés (poignet de portes, surfaces, interrupteurs) seront désinfectés matin et soir
- Chaque salle sera équipée en flacon ou distributeur de solution hydroalcooliques. Ces derniers seront utilisés par les enfants sous le contrôle d'un encadrant
- Le centre sera équipé en quantité suffisante de savon, désinfectant et gel hydroalcoolique
- Le matériel commun sera désinfecté à chaque utilisation
- Les jeux seront lavés et désinfectés en fin de journée
- Les espaces seront aménagés afin de limiter la propagation du virus. Certains espaces seront inaccessibles durant cette période (bibliothèque, tapis ...)

Aucun jouet/ jeu ou matériel de l'extérieur ne sera accepté à l'accueil de loisirs

CONDUITE A TENIR LORS D'UNE SUSPICION OU D'UN CAS AVERE DE COVID-19

- Tout symptôme évocateur d'infection COVID-19 chez un enfant constaté par l'encadrement doit conduire à son isolement et au port d'un masque. En cas de doute sur les symptômes d'un enfant, une prise de température peut être réalisée par la personne chargée du suivi sanitaire au sein de l'accueil.
- Une information est aussi faite auprès de l'établissement scolaire fréquenté par le mineur
- En cas de symptômes, les parents de l'enfant sont avertis et doivent venir le chercher.
- L'enfant ne pourra alors pas être accepté de nouveau dans l'accueil sans certificat médical assurant qu'il est en mesure d'être reçu à l'accueil de loisirs.
- Tout symptôme évocateur chez un encadrant ou une personne participant à l'accueil donne lieu à l'isolement de cette personne et à un retour à son domicile.
- L'encadrant ne pourra pas occuper ses fonctions auprès des mineurs au sein de l'accueil sans certificat médical assurant qu'il est en mesure de le faire.
- Le processus opérationnel de suivi et d'isolement des cas contacts sera ensuite mis en œuvre selon les prescriptions définies par les autorités sanitaires.

- La désinfection des salles et des matériels utilisés par le mineur ou l'encadrant devront être effectués selon les prescriptions qui seront définies par les autorités sanitaires.

Protocole validée et applicable par la Direction le 02 septembre 2020.

Sous réserve de nouvelles directives par l'Etat

Tampon et signature :